

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 002-348/14/CC

■ Revalorisation de l'autorisation de programme relative aux travaux de rénovation du crématorium Saint-Pierre à Marseille
DPEECVS 14/11252/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente pour la gestion des services d'intérêt communautaire et notamment le Crématorium Saint-Pierre.

Le Crématorium assure plus de 4000 crémations par an, entraînant naturellement une usure de ses équipements.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine a créé par la délibération FCT 006-1854/10/CC une autorisation de programme concernant les travaux de rénovation du Crématorium Saint-Pierre pour un montant de 350 000 euros, revalorisée de 100 000 euros par la délibération EPPS 002-223/13/CC du 22 mars 2013.

Cette autorisation de programme est consacrée aux gros travaux d'entretien et de réparation du Crématorium. Cela concerne notamment les travaux sur les fours (rebriquage, changement des soles, remplacement éventuel d'un des fours), les travaux relatifs au système de filtration et tous travaux de sécurité.

Aussi, afin de garantir le bon fonctionnement du Crématorium Saint-Pierre, il convient de revaloriser l'autorisation de programme n° 2010/00083 pour un montant de 300 000 euros portant son montant total à 750 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 005-2085/10/CC du 28 juin 2010 approuvant la création d'une autorisation de programme affectée à l'opération n° 2010/00083.
- La délibération EPPS 002-223/13/CC du 22 mars 2013 approuvant la revalorisation de l'autorisation de programme affectée à l'opération n° 2010/00083.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente pour la gestion du Crématorium Saint-Pierre,
- Qu'il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme 2010/00083 relative aux travaux de rénovation du Crématorium

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation d'autorisation de programme relative à la rénovation du Crématorium Saint-Pierre. La revalorisation de 300 000 euros porte le montant total de l'autorisation de programme à 750 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre - Opération 2010/00083 – Sous Politique F220 – Chapitres 20-21-23.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2014 : 117 000 euros
Année 2015 : 100 000 euros
Année 2016 : 100 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Equipements
communautaires – Eau - Assainissement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire,
patrimoine foncier, protection et sécurité des
espaces communautaires

Roland GIBERTI

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER